

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-11-6-10

Service consulté

**SOUTIEN À L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
C731**

Résumé : Le présent rapport propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'ARIENA dans le cadre de la politique de « Soutien à l'Education à l'Environnement ». Cette aide est destinée à une étude pour la mise en place d'un centre de ressources transfrontalier dans le domaine de la pédagogie à l'environnement.

Après examen du rapport n°CG-2011-5-6-3, relatif à l'environnement naturel, l'Assemblée Départementale a décidé, le 8 décembre 2011, d'inscrire un crédit de 1 035 000 € dont 130 000 € au titre des investissements et 905 000 € au titre du fonctionnement pour la politique régionale d'éducation à l'environnement. Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour attribuer ces crédits aux différents bénéficiaires.

Le présent rapport est relatif à la demande de l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) qui fédère les structures alsaciennes intervenant dans la sensibilisation et la formation à l'environnement et au patrimoine naturel régional.

Elle a notamment assuré l'ingénierie d'un projet transfrontalier INTERREG intitulé « Deux langues- Un projet pour l'Environnement / Zweisprächigkeit für Umweltschutz », projet qui a rencontré un vif succès en 2011 et 2012 en matière de partage des outils et des connaissances pédagogiques. L'ARIENA est actuellement en réflexion pour proposer une suite concrète à ce projet sous la forme du montage d'un centre européen de ressources et de formation dans le domaine de l'animation à l'environnement, qui permettrait notamment d'offrir des référentiels partagés et une base commune de formation aux animateurs « nature » allemands, français et suisses.

Dans le même temps, notre collectivité poursuit sa réflexion pour l'utilisation à des fins pédagogiques et la valorisation du site de la Maison Eclusière d'HIRTZFELDEN, dont les travaux de réhabilitation s'achèveront en début 2013.

La conjonction de ces deux démarches a conduit l'ARIENA à nous proposer un travail exploratoire approfondi afin de s'assurer d'une part de l'intérêt des réseaux spécialisés dans les trois pays et de leur future implication technique, d'autre part de la faisabilité financière, avec la mobilisation de crédits européens et/ou de crédits issus des « Länder » voisins.

Ce travail nécessite, pour l'ARIENA, l'embauche d'un chargé de mission spécialisé sur une période de 4 mois. Il est proposé de participer au financement de ce travail à hauteur de 12 000 €. Un rapport d'étape sera soumis au Conseil Général à l'issue de ce premier travail qui devra permettre d'éclairer les choix.

Cette proposition d'attribution de subvention a été préparée conformément aux crédits inscrits dans le cadre du BP 2012.

Au regard de ces éléments, je vous propose de prendre en compte, dans le cadre du programme « soutien à l'éducation à l'Environnement » une dépense de 12 000 € en fonctionnement pour l'ARIENA.

Les crédits correspondants sont disponibles sur le programme C731 chapitre 65 fonction 738 nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE
2012

Programme régional d'éducation à l'environnement (F)
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
PEE03943	ARIENA CENTRE PERMANENT D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT Financement d'un projet associatif relatif à la création d'un centre européen de ressources et de formation dans le domaine de l'animation à l'environnement.	12 000,00
Total		12 000,00